

# normalisation

Rapport d'activité



Septembre 2012  
Réf. Eurogip - 78/F

## Rapport 2011 de l'activité normalisation du Réseau prévention de la Branche AT/MP\*

DOCUMENT PUBLIC

\*Accidents du travail / maladies professionnelles



Depuis plus de 20 ans, une centaine d'experts de la Branche "accidents du travail – maladies professionnelles" (AT-MP) de l'Assurance Maladie participent à l'élaboration des normes françaises et européennes, voir internationales. En outre, la Branche finance, dans des domaines précisément définis, les travaux des commissions françaises au sein desquelles s'élabore la position à faire valoir au niveau européen.

EUROGIP coordonne les travaux de normalisation de la Branche depuis 1991.

## \* GLOSSAIRE (Les sigles ou expressions suivis d'un \* sont développés ci-dessous)

**AT** : Accident(s) du travail

**CARSAT** : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

**CRAMIF** : Caisse régionale d'assurance maladie de l'Ile-de-France

**CGSS** : Caisse générale de Sécurité sociale

**CNAMTS** : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

**INRS** : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP

**DRP** : Direction des risques professionnels de la CNAMTS

**MP** : Maladie(s) professionnelle(s)

**SST** : Sécurité et santé au travail

**EUROSHNET** : réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, les essais et la certification

**AFNOR** : Association française de normalisation

**UNM** : Union de normalisation de la Mécanique

**UTE** : Union technique de l'électricité

**CEN** : Comité européen de normalisation

**CENELEC** : Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique

**ISO** : Organisation internationale de normalisation

**CEI** : Commission électrotechnique internationale

**KAN** : Commission allemande pour la sécurité et santé au travail et la normalisation

**DGUV** : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles

La Branche AT/MP de la Sécurité sociale gère l'assurance contre les accidents de travail (AT) – y compris de trajet – et les maladies professionnelles (MP) des salariés du régime général (industrie, commerce et services). Elle regroupe, sous la conduite de la Direction des risques professionnels (DRP) de la CNAMTS :

- l'INRS,
- EUROGIP,
- les services prévention et tarification des CRAM/CARSAT et des CGSS,
- les services de prestations des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et des CGSS,
- le Service médical (aux échelons national, régional et local).

## CONTEXTE NORMALISATION 2011

L'année 2011 s'est inscrite dans la suite de la grande réflexion prospective menée en 2010 sur la normalisation avec la révision simultanée des plans stratégiques d'AFNOR\*, du CEN\*/CENELEC\* et de l'ISO\*.

Au plan français, le Décret n°2009-697 du 16 juin 2009 et les nouveaux statuts d'AFNOR ont défini une **gouvernance nouvelle du Système français de normalisation** (SFN) pour une normalisation devenue une activité d'intérêt général productrice de documents de référence consensuels pour toutes les parties intéressées.

Les premières actions des nouveaux organes de pilotage du système de normalisation français, le Comité de Coordination et de Pilotage de la Normalisation (**CCPN**) responsable de la préparation de la stratégie française de normalisation et de la définition des objectifs et priorités générales des programmes, et le Comité d'audit et d'évaluation du Système français de normalisation (**CAE**) en charge de l'évaluation des activités des Bureaux de normalisation français ont vu le jour en 2011.

2011 marque notamment le lancement de la nouvelle **stratégie française de normalisation pour 2011-2015** avec deux principaux défis :

- la **proximité** : placer les utilisateurs des normes et les parties prenantes au **cœur des priorités** notamment en facilitant leur **participation du processus d'élaboration des normes** ; en améliorant la qualité et la lisibilité des normes ; et en créant des outils permettant de partager et capitaliser **l'expérience des utilisateurs des normes**.
- **l'influence internationale** : Afin de promouvoir et faire partager les positions françaises dans **l'élaboration des normes européennes et internationales**, AFNOR, ces prochaines années, renforcera son soutien aux **délégations d'experts en réunions internationales** et proposera une formation au lobbying et au fonctionnement des instances de gouvernance du **CEN et de l'ISO**. Cette volonté de faire valoir les intérêts des acteurs économiques nationaux est également affichée **dans le contrat d'objectifs fixé entre l'Etat et AFNOR pour 2011-2015**.

Progrès et efficacité des systèmes de normalisation ; développement de documents

\* voir glossaire page 2

sur des thématiques du futur et sur de nouveaux enjeux dans une perspective **d'innovation et de développement durable** ; valorisation de la participation à la normalisation et appropriation plus facile du contenu de la norme, sont aussi autant de lignes communes aux trois stratégies française, européenne et internationale. **L'ISO** ajoute un objectif pour les pays en voie de développement, et le **CEN**, se définit comme le **fournisseur de normes européennes sur l'évaluation de la conformité**.

Par ailleurs, au plan européen, la **Commission** a déposé en juin 2011 une proposition de règlement visant à réformer le système européen de normalisation pour améliorer la **durée du processus d'élaboration des normes** et pour une meilleure participation des parties prenantes en particulier des PME. Le **Parlement européen, à l'examen de cette proposition, a tenu à ajouter un article spécifique** visant à inciter la participation des pouvoirs publics et des autorités de surveillance du marché, aux activités nationales de normalisation. Cette proposition sera examinée par le Conseil européen courant 2012.

## LE RAPPORT ANNUEL, UNE VITRINE POUR L'ACTIVITE NORMALISATION

La participation de la Branche "accidents du travail / maladies professionnelles" (AT/MP) dans le domaine de la normalisation fait partie intégrante du panel des actions de prévention de la branche AT/MP depuis des années. La **reconnaissance de l'utilité de cette activité est freinée** par quelques-unes de ses caractéristiques :

- les travaux menés ont une dominante technique importante, ce qui gêne leur **appropriation par l'ensemble des acteurs de la prévention** ;
- les effets des travaux réalisés en normalisation se mesurent à moyen, voire à long terme ;
- les résultats en matière de prévention des risques professionnels sont difficilement quantifiables.

Pourtant, **à l'évidence, chaque fois qu'un document de référence largement utilisé par la communauté des fabricants intègre des exigences de santé et sécurité, cela constitue un réel progrès pour la prévention et la réduction en amont des risques**.

La **visibilité globale de l'activité s'organise** grâce à ce rapport annuel spécifiquement consacré à la normalisation ; un document conçu **à la fois comme un support d'information** sur les sujets traités par les préventeurs et

également comme un outil d'aide à la décision pour nos investissements futurs en fonction des priorités de la branche AT/MP.

Ce document est une version allégée du rapport 2011 – expurgée de son annexe<sup>1</sup> – et s'adresse aux interlocuteurs d'EUROGIP.

## POURQUOI S'INVESTIR DANS LA NORMALISATION ?

Le Réseau Prévention de la Branche AT/MP s'est largement investi depuis plusieurs décennies dans des travaux de normalisation française, européenne et, de plus en plus, internationale.

**La normalisation participe à l'intégration de la sécurité dès la conception** des produits (machines, équipements de travail). Lorsqu'une norme contribue à résoudre un problème de prévention sur un équipement de travail, détermine les protocoles de mesure d'une nuisance ou les modalités de contrôle d'un dispositif de protection, elle facilite la prise en compte de ces questions dès la conception des équipements et en facilite le contrôle. Le niveau de prévention défini par la norme s'impose à tous les concepteurs qu'ils appliquent ou non la disposition technique correspondante de la norme. En effet, cette référence souple car d'application volontaire, n'interdit pas l'utilisation d'autres solutions que le concepteur jugerait pertinentes. Il convient néanmoins de souligner que la norme s'impose dans la majorité des cas aux fabricants comme la référence technique incontournable.

En participant activement aux travaux normatifs, les préventeurs veillent ainsi à l'intégration de grands principes de prévention, en amont, dans les normes.

### **La normalisation vient en support de la réglementation communautaire.**

Les exigences essentielles de santé et de sécurité à atteindre dans la conception des produits sont imposées par les directives européennes "Nouvelle Approche". Elles visent un niveau de protection élevé et laissent le soin aux fabricants d'y répondre soit par des dispositions propres, soit par la conformité à une norme européenne "harmonisée", soit par une combinaison des deux.

Au plan européen, une norme harmonisée pèse lourd :

- poids technique en proposant des solutions techniques permettant d'atteindre les objectifs de sécurité des directives européennes ;
- poids réglementaire en apportant une sécurité juridique par la présomption de conformité à la réglementation ;
- poids économique en levant des entraves à la libre circulation des produits.

Il n'est donc pas possible d'ignorer ces normes européennes harmonisées qui ont pour principal objectif d'améliorer le niveau d'intégration de la sécurité des produits mis sur le marché européen.

En veillant à la qualité des normes du point de vue de la prévention, les experts ont fait progresser la sécurité et l'efficacité des produits et ont contribué à l'harmonisation de méthodes d'essai et de mesure.

### **La normalisation produit des références consensuelles et souples à grande échelle**

La norme reflète l'état de l'art à un instant donné. Pour l'élaborer, l'ensemble des parties intéressées se concertent et se mettent d'accord sur son contenu et notamment sur des solutions de prévention.

C'est alors une opportunité de faire valider concrètement les idées et principes de prévention dans un cadre élargi tout en sachant qu'une solution de prévention adoptée dans une norme pourra être directement mise en œuvre par les constructeurs.

L'expérience des membres des commissions de normalisation est ainsi capitalisée et les préventeurs de tous horizons peuvent se référer aux mêmes documents. Véritable outil de prévention, elle permet au préventeur de terrain de disposer d'une référence européenne ou internationale consensuelle sur un matériel, une méthode...

Faire évoluer une norme, c'est donc faire évoluer d'un seul coup le socle de référence santé et sécurité au travail d'un matériel, d'un dispositif, d'une méthodologie pour l'ensemble des acteurs de la prévention au plan européen mais aussi international.

### **La normalisation permet d'améliorer la connaissance des sujets de prévention**

Participer à la normalisation c'est disposer d'un poste d'observation privilégié sur l'évolution du contexte européen ou international pour les sujets intéressant la prévention. C'est aussi l'occasion d'identifier des sujets d'étude ou de recherches. Cette participation à la normalisation contribue donc à la veille technologique.

(1) L'annexe du rapport contient les contributions des préventeurs du Réseau prévention de la Branche AT/MP (CNAMTS, CARSAT, CRAM, INRS, EUROGIP) participant à des travaux de normalisation. Il y est précisé, pour chaque sujet de normalisation le contexte, l'intérêt pour la prévention ainsi que le bilan de l'année écoulée.

Les rencontres et échanges entre homologues (préventeurs et chercheurs) européens sont facilités, permettant ainsi de confronter et d'ajuster les approches de prévention.

## LA PARTICIPATION DE LA BRANCHE AT/MP EN 2011

L'importance de la norme comme outil de prévention et la nécessité de maintenir cette participation sont clairement affirmées dans les **orientations stratégiques** de la Branche AT/MP notamment pour :

- **participer aux travaux internationaux** jugés importants pour la prévention et contrer ainsi le risque de perte d'influence lors du passage des normes du CEN à l'ISO tout en promouvant à l'international l'acquis européen et son niveau de sécurité élevé ;

- **améliorer les normes existantes** en intégrant le retour d'expérience des utilisateurs des normes lors de leur révision ; l'état d'évolution de la technique et en s'efforçant de mieux couvrir la prévention des risques de maladies professionnelles (TMS, cancers, surdité) et les aspects liés au bruit, aux vibrations, à l'ergonomie, aux gaz, vapeurs, poussières...

En 2011, EUROGIP a coordonné l'activité de **81 experts** de la Branche AT/MP (CNAMTS\* : 2, CRAM/CARSAT\* : 22, INRS\* : 55 et EUROGIP : 2) sollicités, en fonction des compétences requises, pour **participer aux travaux d'élaboration des normes européennes ou internationales** intéressant la santé et la sécurité au travail.

L'expertise de terrain des caisses étant reconnue pour sa complémentarité à l'expertise plus scientifique de l'INRS, EUROGIP s'était fixé pour objectif d'œuvrer pour le renversement d'une tendance à la baisse des participations des CRAM/CARSAT constatées entre 2008 et 2009. Après une stabilisation de la participation en 2010, les chiffres de 2011 **montrent une reprise à la hausse de la participation des CRAM/CARSAT** avec 3 experts supplémentaires, ce qui permet notamment d'assurer, pour certains travaux importants pour la prévention, la participation de binômes INRS/CARSAT-CRAM.

**Le choix des sujets de travail** se fait en distinguant les sujets traditionnels pour la prévention (sécurité des machines, métrologie, méthodes de mesure des agents physiques et chimiques, équipements de protection individuelle) des sujets nécessitant une expertise préalable et une décision collective

avant de s'y investir. Le tableau (ci-dessous) précise ces participations par grands domaines de normalisation.

Domaines de normalisation	Participation 2011 du Réseau prévention*
Sécurité des machines	18 %
Thématiques nouvelles et/ou transversales	16 %
Engins de chantier, levage, manutention	15 %
Produits de construction	12 %
Biologie, chimie, ventilation	11 %
Protection individuelle et collective	11 %
Ambiances physiques	9 %
Ergonomie	8 %

**Le niveau d'implication de l'expert** est décidé notamment en fonction de l'importance accordée au sujet, de sa capacité à participer à ces travaux et selon les compétences disponibles au sein du Réseau d'experts mobilisés par la Branche AT/MP pour participer aux travaux de normalisation française, européenne et internationale. Les préventeurs sont des acteurs reconnus dans les systèmes de normalisation européenne et internationale à tous les niveaux de la normalisation : instances d'AFNOR, du CEN, du CENELEC, de l'ISO ou de la CEI\*, présidence de commissions de normalisation, animation de groupes de travail et réseaux européens (EUROSHNET\*).

Ces experts ont pris part, plus ou moins activement, aux travaux de 44 Comités Techniques européens et 11 Comités Techniques internationaux soit plus de 175 groupes de travail européens ou internationaux. Le Réseau prévention a aussi contribué à l'élaboration de normes purement françaises au sein d'une demi-douzaine de commissions françaises. EUROGIP finance les **missions** effectuées pour la normalisation des experts des **CRAM/CARSAT et de la CNAMTS**. Le Groupement est donc en mesure d'évaluer le niveau de participation de ces experts aux différents groupes de travail, tant nationaux qu'europeens ou internationaux.

En 2011, 12 experts ont pris part à 41 réunions de travail, pour une durée totale de 68 jours, soit une durée moyenne de 1,6 jour effectif de réunion. Ces chiffres sont en légère baisse par rapport à 2010. **La plupart des réunions** (27) se sont tenues **au plan national** dans une commission française de normalisation pour finaliser un projet avant enquête ou bien

participer au dépouillement de l'enquête sur un projet de norme.

La **participation** aux travaux de normalisation **au niveau national** est **nécessaire**. Elle est aussi plus facile à assurer car les réunions des commissions de normalisation se déroulent en **français et les frais de déplacement à l'échelon national** sont moindres. Il est donc très utile, sur chaque sujet important pour la prévention, **d'assurer une participation** -a minima- au plan national. Et ce d'autant qu'il existe en France une **étroite coopération entre les préventeurs** (Réseau prévention mais aussi OPPBTP, MSA) **et les pouvoirs publics** (Ministère du travail DGT, Ministère chargé de l'agriculture). Cette coopération prend place le plus souvent à l'échelon national dans les commissions de normalisation et a peu d'équivalent dans les autres pays.

## PILOTAGE GENERAL DE L'ACTIVITE

**EUROGIP**, sur la base des missions qui lui ont été confiées par sa Convention constitutive, a acquis une longue expérience du pilotage et de la coordination des activités normalisation de la **Branche AT/MP**. Il est l'interlocuteur unique du Réseau prévention pour les Bureaux de **Normalisation français (AFNOR, UNM, UTE...)**, ainsi que le point de centralisation de la veille normative.

Composée d'un groupe de travail appelé "Coordination normalisation" **et d'un Comité de pilotage Normalisation**, **l'architecture de pilotage** vient en appui à EUROGIP.

- Le **Comité de pilotage Normalisation**, composé des représentants des directions de la CNAMTS-DRP, de la CARSAT Auvergne, de l'INRS et d'EUROGIP a, pour une partie de sa mission, le rôle d'arbitrer les décisions relatives à la participation de la Branche AT/MP en portant une attention particulière aux sujets nécessitant une expertise préalable.

- La **Coordination normalisation**, composée de représentants de la CNAMTS-DRP\*, de l'INRS, de la CRAM Ile-de-France et d'EUROGIP a notamment pour rôle de mettre en œuvre les orientations et de proposer au Comité de pilotage normalisation les arbitrages nécessaires.

## EUROGIP NORMALISATION : DES OUTILS AU SERVICE DE LA PREVENTION

Dans le cadre de cette mission de coordination et d'assistance, EUROGIP a développé un ensemble d'actions visant à **renforcer l'efficacité de la participation aux travaux de normalisation**.

EUROGIP coordonne la nomination des experts dans les commissions de normalisation, veille à leur information ainsi que, si nécessaire, leur formation à la normalisation. EUROGIP est un **point d'information reconnu sur les normes traitant d'aspects santé et sécurité au travail**. Ainsi, l'outil **Normabase**, accessible à partir du site Internet d'EUROGIP ([www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr)), permet, dans sa partie publique, d'accéder à l'état d'avancement des projets de normes relatifs à la santé et sécurité au travail en cours d'élaboration au plan international, européen ou français. Sa partie privée, réservée aux experts de la Branche AT/MP, propose un "qui fait quoi" et détaille la structure des comités techniques européens ou internationaux au sein desquels les travaux de normalisation s'élaborent.

Les données extraites de **Normabase** permettent la mise à jour annuelle du répertoire des travaux de normalisation européenne relatifs à l'hygiène et la sécurité auxquels les experts du Réseau prévention participent (**Partenor**) et d'un livret listant les projets de normes suivis, au plan français ou européen, par le Réseau (**Normavenir**). Cette documentation est **diffusée aux experts normalisation et aux centres de documentation du Réseau Prévention**.

EUROGIP s'attache à communiquer tous les deux mois avec la lettre électronique "**Normaprev**" sur l'actualité de la normalisation dans les domaines intéressant la prévention et le contexte institutionnel normatif.

2011 a été l'occasion pour EUROGIP de co-organiser un **séminaire franco-allemand** à l'intention des préventeurs engagés dans la normalisation. Il s'agissait d'une expérience pilote programmée les 15 et 16 mars 2012 à Bruxelles.

L'objectif est d'améliorer la connaissance des experts sur les structures de normalisation et les spécificités nationales, mais aussi de les sensibiliser au travail en réseau, et aux actions

de lobbying pouvant être menées dans le champ de la normalisation en santé et sécurité au travail. Ces journées devraient permettre également aux participants d'identifier, de partager et de prendre en compte les différences culturelles afin d'améliorer la coopération en normalisation.

EUROGIP s'efforce de **faire entendre le point de vue de la prévention dans les normes** via l'inscription des experts dans les commissions de normalisation et par des actions visant à donner plus de poids à la prévention dans les instances de normalisation.

Le Groupement est **l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation** pour la participation financière au processus normatif du Réseau prévention de la Branche AT/MP. En 2011, le financement individualisé des participations des experts dans les commissions de normalisation françaises a été reconduit et a porté sur les droits d'inscription annuels de 41 experts dans 24 commissions de normalisation gérées par l'AFNOR et de 37 experts dans 24 commissions de normalisation gérées par l'Union de Normalisation de la Mécanique (UNM). De plus, une convention a été reconduite avec l'Union Technique de l'Électricité (UTE) afin de soutenir les travaux dans le domaine de l'équipement électrique des machines.

Une autre mission d'EUROGIP est de **coordonner la procédure de consultation interne** à la Branche AT/MP sur certains projets de normes soumis à **enquête probatoire française**. Cette consultation a permis en 2011 d'associer 430 personnes et d'émettre un avis collectif sur 37 projets, concernant notamment la sécurité des machines (20 projets), les engins de chantier, levage, manutention (7) ou encore la biologie, chimie, ventilation (5).

EUROGIP est, avec l'INRS\*, la KAN\* et la DGUV\*, membre fondateur **d'EUROSHNET\***. Ce réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, les essais et la certification vise à faciliter les échanges entre experts travaillant au sein d'organismes de prévention pour dégager des positions communes sur les questions traitées. D'une manière générale, EUROGIP mobilise des moyens pour l'amélioration du site Internet et du secrétariat permanent de ce Réseau européen et a contribué à la maintenance du site Internet (cf. [www.euroshnet.org](http://www.euroshnet.org)). En 2011, il présidait le comité de pilotage et s'est particulièrement investi dans l'organisation de la quatrième conférence européenne EUROSHNET prévue du 26 au 28 juin 2012 à Helsinki sur le thème "Sécurité des machines –

le rôle clé des interactions entre parties prenantes".

Des actions sont aussi coordonnées par le Groupement pour **mieux faire connaître les normes et leur intérêt pour la prévention**. En partenariat avec l'AFNOR et les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, EUROGIP a participé à la mise à jour annuelle de la base de données SST **Standard WebPort**. La 18<sup>ème</sup> version contient 2849 normes relatives à **l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail** ; elle s'est enrichie en 2011 de 1952 nouvelles pages. Ce fond documentaire est mis à la disposition des services de documentation du Réseau prévention ainsi que des organisations syndicales et professionnelles.

Le dispositif de **traitement des problèmes de prévention** permet la remontée de l'information du terrain, depuis l'action des CARSAT/CRAM jusqu'au traitement des fiches par un Bureau de suivi du Réseau prévention dont EUROGIP est membre. En 2011, ces fiches ont contribué à la prise en compte des **retours d'expériences du terrain sur des sujets** tels que les ascenseurs, les chariots à trois roues, les scies circulaires à bois ou bien encore les camions toupies à béton.

## **PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE NORMALISATION POUR 2011**

Avancées significatives dans le contenu techniques des normes, valorisation internationale et pérennisation de résultats de recherche et de connaissance en prévention développées par le Réseau (par la reprise de procédures d'essais développées par le Réseau par exemple), contribution à l'amélioration des dispositifs normatifs,... les **résultats** obtenus en 2011 par le Réseau sont très **positifs**.

L'année a été marquée par **une reprise à la hausse de la participation des CRAM/CARSAT**.

Cette **mobilisation** des experts de Caisses reste **néanmoins globalement insuffisante** en partie en raison d'arbitrages opérés localement entre l'activité de terrain et la concentration des efforts sur les sujets de **prévention de dimension nationale**. L'effet différé de l'investissement, à long terme, dans la normalisation est aussi parfois difficilement conciliable avec la réalisation d'objectifs à court terme.

Les experts impliqués dans des travaux de normalisation souffrent encore d'un manque de disponibilité pour participer à l'ensemble des réunions nationales, européennes et internationales. La **participation aux travaux normatifs réalisés en France** (travaux français, commission miroir du CEN...) doit constituer, pour chaque sujet important du point de vue de la prévention, le seuil d'investissement minimal en deçà duquel la Branche AT/MP perd un levier essentiel de prévention des risques. Cette participation minimale est d'ailleurs plus facile puisque les réunions des commissions de normalisation se déroulent en français ; les frais de déplacement à l'échelon national sont moins coûteux et les temps de déplacement sont plus réduits.

Les experts participent à un travail collectif dans des commissions de normalisation régies par des principes d'ouverture et de concertation. Depuis 2010 et dans le cadre de la réforme du système de normalisation, les Bureaux de normalisation doivent respecter certaines règles pour la gestion des experts inscrits dans des commissions de normalisation. Ainsi, au cours de l'année 2011, chaque expert a été invité à préciser l'organisme auquel il appartient, ainsi que la **catégorie d'intérêt** qu'il représente dans la commission de normalisation concernée. Parmi ces catégories définies de façon conventionnelle, le Réseau prévention a informé les Bureaux de normalisation que tous les experts du Réseau prévention de la Branche AT/MP participent en tant que "porteur de politique publique" aux travaux de normalisation.

EUROGIP, la CNAMTS et l'INRS participent aux réunions du **Comité stratégique Santé et sécurité au travail** d'AFNOR\*. Cette année, le comité, présidé par le ministère du Travail, a notamment activement contribué aux travaux européens lancés dans le cadre du **CEN SAB OHS - l'instance chargée de définir la stratégie européenne de normalisation "Santé et sécurité au travail - sur le thème de la "présomption de la conformité et des normes incomplètes" abordant la question de la qualité des normes harmonisées (sous les directives Machines et EPI). Suite à ces travaux, le CEN a décidé, pour les sujets Machines, de demander aux Comités Techniques la tenue d'un "dossier de la norme harmonisée" visant à rassembler systématiquement des données clés sur la norme telle que par exemple, les raisons pour lesquelles certains risques significatifs ne sont pas couverts par la norme ou encore les retours d'expériences des utilisateurs de la norme...**

## Machines

Le domaine des machines est couvert par un parc de plus de 600 normes traitant de sécurité. En 2011, la participation du Réseau prévention aux travaux de révision des **normes génériques** (types A et B<sup>2</sup>) s'est principalement portée sur l'appréciation du risque, les protecteurs, les dispositifs de verrouillage et inter-verrouillage ainsi que sur **la rédaction d'un document passerelle entre les normes machines et les normes traitant des aspects ergonomiques**. Le Réseau prévention a aussi activement participé aux travaux sur la sécurité des systèmes de commande des machines, sujet essentiel pour la prévention, avec notamment un projet de fusion des deux référentiels EN 62031 et ISO 13849 visant à faciliter le travail ultérieur des concepteurs. Ces normes génériques établissent les notions fondamentales et les principes de conception applicables à toutes les machines pour les rendre plus sûres. Elles sont utiles aux concepteurs de machines, ainsi qu'aux rédacteurs de normes spécifiques à certaines machines (type C<sup>3</sup>) et l'expertise du Réseau prévention y est largement reconnue.

La Branche AT MP valorise aussi ses compétences en travaillant à l'amélioration de certaines de ces **normes C spécifiques à une catégorie de machines** concernant des machines à niveau de sinistralité élevée ou à fort taux de gravité comme les chariots industriels, les engins de terrassement, les équipements de forage et de fondation, les machines pour les produits alimentaires, les presses à balles et compacteurs à déchets, les machines de construction et d'entretien des routes.

**Le passage à l'international de normes européennes s'est poursuivi en 2011, plus ou moins facilement selon les sujets**. Ainsi le Comité Technique 145 traitant de la sécurité des machines de transformation des matières plastiques et du caoutchouc a demandé la **création d'un Comité Technique ISO pour que ses normes de sécurité soient officiellement reconnues au niveau international**. Dans certains domaines, comme pour les machines pour la construction des routes, les

---

(2) Normes de type A : normes fondamentales de sécurité contenant des notions fondamentales, des principes de conception et des aspects généraux relatifs aux machines

Normes de type B : normes génériques de sécurité traitant d'un aspect de la sécurité ou d'un moyen de protection valable pour une large gamme de machines

(3) Normes de type C : normes de sécurité par catégorie de machines traitant des prescriptions de sécurité détaillées s'appliquant à une machine particulière ou à un groupe de machines particulier.

machines pour la préparation de matériaux ou les chariots industriels le passage des normes européennes au niveau international a constitué en revanche une réelle difficulté et nécessite une vigilance particulière de la part de l'expert.

Sur certains sujets comme celui des machines pour les plastiques et le caoutchouc, les constructeurs français se raréfient, les représentants des utilisateurs des machines ne participent pas activement aux travaux de normalisation et l'expert préventeur, souvent de l'INRS, veille à ce que l'aspect sécurité des utilisateurs soit bien pris en compte dans la norme. Dans ce cas le renfort d'un expert de CRAM/CARSAT est apprécié.

Il convient aussi de souligner l'étrite coopération existant, en France, entre les préventeurs et les pouvoirs publics (Ministères du travail DGT, Ministère chargé de l'agriculture) en particulier sur les sujets relatifs à la sécurité des machines. Ces échanges s'installent souvent au sein des commissions françaises et de nombreux travaux sont le témoin d'une coopération réussie.

### Equipements de protection individuelle (EPI)

Ce domaine est couvert par un parc d'environ 350 normes publiées. Ces sujets sont exclusivement suivis par des experts de l'INRS avec comme principaux champs de participation en 2011 : les appareils de protection respiratoire, les équipements individuels contre les chutes de hauteur, les protecteurs des yeux et de la face et les vêtements de protection contre le risque chimique.

L'essentiel des travaux actuels concerne la révision et la prise en compte dans les normes des remontées d'information sur les problèmes rencontrés dans l'utilisation des EPI de façon à intégrer des méthodes d'essai pertinentes ainsi qu'un niveau de protection pour les usagers adapté aux risques et aux conditions de travail réelles du terrain.

Toujours sous l'angle de ces révisions, des normes incomplètes dans le domaine de la protection des chutes de hauteur ont été identifiées et la décision de les compléter par des tests complémentaires traitant des risques identifiés et non encore couverts par la première version de ces normes a été entérinée en 2011 (dispositifs d'ancrage, antichutes mobiles).

Les travaux sur les vêtements de protection contre le risque chimique se sont poursuivis au sein du groupe de travail européen créé en

2010 pour améliorer un test de perméation décrit dans une des normes. Il s'agit aussi d'œuvrer à la mise à disposition des utilisateurs, notamment des PME et TPE, d'un système de sélection clair pour limiter les risques de confusion et donc d'accidents.

Les experts veillent enfin à ce que la reprise des normes au plan international se fasse en conservant les acquis en termes de prévention des normes européennes.

### Lieux de travail et ambiances physiques

Les normes élaborées sur ces thèmes visent généralement à caractériser des procédures de mesurage. Par exemple, pour :

- mesurer l'exposition au bruit au travail et, in fine, mener des actions pour le réduire ;
- évaluer, par la mesure et le calcul, l'exposition du corps humain aux champs électromagnétiques ou bien encore aux vibrations et chocs mécaniques ;
- connaître les concentrations des polluants dans l'environnement de travail et pouvoir ainsi évaluer l'exposition des travailleurs aux polluants de l'air ;
- développer des outils métrologiques permettant de caractériser l'exposition professionnelle aux nanoparticules.

La participation du Réseau prévention, sur ces sujets est l'occasion de valoriser au plan international le travail ou les points de vue des préventeurs français.

En acoustique, la révision de la norme chapeau ISO 11200 "guide d'utilisation des normes de mesure de pression acoustique" visant à faciliter la compréhension, l'appropriation et la bonne utilisation de ces normes utilisées comme références dans de nombreux codes acoustiques spécifiques est en bonne voie. La participation des préventeurs sur les sujets relatifs à l'acoustique des lieux de travail avec la reprise de résultats de travaux de l'INRS effectués en acoustique des salles dans le projet de norme sur la conception des bureaux ouverts.

Le Réseau prévention participe activement aux travaux sur le thème des vibrations et de leurs effets sur l'homme. Les duos INRS / CARSAT sont ici particulièrement opérationnels permettant de porter dans les normes les résultats de recherches et d'études et la connaissance du terrain.

Les normes d'ergonomie définissent des principes ergonomiques à intégrer lors de la conception d'outils, de postes ou de situations de travail. La participation aux travaux a permis de proposer une norme sur la méthodologie de conception écologique basée

sur des études de l'INRS. De plus, la directive Machines dans sa version révisée précise et renforce les exigences relatives aux principes ergonomiques. Ceci implique de veiller à améliorer les normes relatives aux machines sur ces points et la rédaction du guide pour faciliter la prise en compte des aspects **ergonomie dans les normes s'est poursuivie** en 2011.

Concernant les normes "**qualité de l'air**", **l'objectif est de normaliser des procédures et méthodes pour faciliter le mesurage des polluants de l'air ou l'interprétation des résultats de mesurage...**- ceci afin de connaître les concentrations de polluants et caractériser les atmosphères des lieux de travail. Ces normes vont permettre par exemple **d'harmoniser les pratiques d'évaluation de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques** afin de pouvoir comparer les concentrations en polluants par rapport aux valeurs limites. Il devient ainsi possible de comparer les expositions en fonction des lieux **où l'évaluation est réalisée, des opérateurs d'un même poste, du temps, etc.** La participation du Réseau prévention à ces travaux, depuis de nombreuses années, permet de faire connaître et valoriser le travail effectué en France dans ce domaine par une reprise des résultats dans de nombreuses normes européennes et/ou internationales. Un **important travail s'est poursuivi en 2011 pour actualiser la collection de normes françaises dont certaines sont référencées dans la réglementation. Au plan européen, il s'agit de réviser les normes pour améliorer leur lisibilité, mais aussi pour proposer des méthodes plus fiables pour l'évaluation de l'exposition des salariés aux agents chimiques.**

Le Réseau prévention a poursuivi en 2011 sa contribution à la révision du recueil français C18-510 "instruction générales de **sécurité d'ordre électrique**" en particulier sur les aspects équipements de protection individuelle et de référentiel des savoirs. Cette révision a abordé des sujets de fond avec, pour résultat, un texte encore confus et plus de 1400 **commentaires reçus lors de l'enquête publique française...**

Enfin, le Réseau reste vigilant sur les procédures pour assurer la sécurité des travailleurs réalisant des **travaux sous tension**, travaux potentiellement très dangereux et participe à la normalisation française engagée, à la demande du **ministère du travail, pour la rédaction d'un guide de bonnes pratiques concernant ces travaux sous tension dans les domaines tertiaires et industriels.**

## Construction

**Le Réseau prévention s'est encore fortement impliqué en 2011 dans les travaux de révision de la norme française relative aux **plates-formes de travail** en encorbellement visant à mieux prendre en compte les évolutions des conditions de travail telles que les contraintes dues à l'augmentation de la moyenne d'âge des travailleurs.**

**Les travaux d'élaboration d'une norme française pour la conception des **tours d'étaisements** mises en chantier suite aux travaux de conjoints de la CRAMIF et du **Syndicat de l'échafaudage se sont poursuivis** tout comme ceux relatifs aux "travaux à proximité de réseau enterrés et aériens". Ceux-ci portent sur la réalisation d'un guide de bonnes pratiques de marquage-piquetage, de gestion des arrêts de chantier et du modèle de constat en cas de dommage aux ouvrages **existants au cours d'un chantier avec pour objectif, pour la prévention, l'évitement en amont de risques liés au contact avec les réseaux.****

La participation du Réseau a aussi concerné les règles communes pour les **produits préfabriqués en béton** avec pour objectif de faire intégrer, lors de la préfabrication, les **dispositifs permettant d'assurer, en sécurité, le transport, le levage, la manutention et la stabilité provisoire des éléments préfabriqués dans l'ouvrage définitif. Une tâche difficile avec de nombreux freins, notamment car l'incorporation d'inserts de manutention lors de la préfabrication est techniquement compliquée.** Le Réseau prévention maintient sa participation à la normalisation notamment **pour préserver l'existence de la note technique "conception et utilisation des inserts pour la manutention et le levage des éléments préfabriqués en béton"** encore fortement contestée par certains pays.

Enfin, une commission de normalisation française a été créée en 2011 en vue **d'élaborer un cadre de référence normalisé pour les règlements de consultation devant être établis par les maîtres d'ouvrage pour choisir parmi les offres de **coordonnateurs de sécurité et de protection de la santé** (CSPS).** Le Réseau prévention participe activement à ces nouveaux travaux qui **permettront d'harmoniser les pratiques entre marchés publics et privés et d'objectiver le choix du coordonnateur SPS.**



EUROGIP

**Rapport 2011 de l'activité normalisation du Réseau prévention de la Branche AT/MP**

**Document public**

Paris : EUROGIP - Réf : Eurogip - 78/F

2012 - 21 x 29,7 cm - 11 pages

ISBN : 979-10-91290-16-6

Droits de reproduction : EUROGIP se réserve le droit d'accorder ou de refuser l'autorisation de reproduire tout ou partie de ce document. Dans tous les cas, l'autorisation doit être sollicitée au préalable et par écrit et la source doit être impérativement mentionnée.

**Organismes nationaux de la Branche "accidents du travail / maladies professionnelles" (AT/MP)**



50, avenue André Lemierre  
F-75896 Paris cedex 20  
Tél. +33 (0)1 72 60 21 63  
[www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)



55, rue de la Fédération  
F-75015 Paris  
Tél. +33 (0) 1 40 56 30 40  
[www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr)



65, boulevard Richard Lenoir  
F-75011 Paris  
Tél. +33 (0)1 40 44 30 00  
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)